



Le club d'entreprises
DEFI HAUTE-SAINTONGE
et la Maison de l'emploi
vous proposent

Réforme des congés payés en cas de maladie non professionnelle

Nous vous invitons à participer à une réunion dédiée aux nouvelles dispositions sur l'acquisition des congés payés en cas de maladie non professionnelle, issues de la loi du 22 avril 2024. Ces réformes, entrées en vigueur le 24 avril 2024, modifient la manière dont les congés sont calculés durant une période d'absence pour maladie non professionnelle. Ce sera l'occasion de détailler ces changements à travers des exemples pratiques pour en assurer une bonne application dans vos services.

OUVERTE AUSSI AUX COLLABORATEURS

le 17/12/24, de 8h30 à 10h

Adresse :

Pépinière d'entreprises

2, chemin de l'Usine - Montendre (17130)

EN PRÉSENCE DE :

Patrick MASSÉ,

S.A.E.C. LALANDE & ASSOCIÉS

 **S.A.E.C. Lalande &
Associés**

Inscription avant le 12/12/24

par retour à nbarbier.mde@haute-saintonge.org